

NOS PARTENAIRES

La construction de la Résidence Le Chêne a été possible grâce notamment au soutien financier des organismes suivants :

Avec le soutien de la



Ils ont financé cet établissement



DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSION :

La demande doit être faite par écrit (courrier, fax, email) par la personne elle-même ou son représentant légal, **accompagnée de la copie de la notification de décision d'orientation en Maison d'Accueil Spécialisée délivrée par la MDPH de votre département** (en hébergement permanent, temporaire ou en réponse à une situation d'urgence).

A réception de ces documents, le secrétariat envoie au demandeur un dossier à renseigner afin d'étudier au mieux la demande en fonction des possibilités d'accueil. Un rendez-vous sur site est ensuite programmé.

Pour toute demande d'admission ou d'information, contactez-nous à :

**Association Fondation Bompard
Résidence Le Chêne
1, allée du Haut Rozin
Tél. 03 87 38 55 11 / Fax : 03 87 57 03 36**

Visite de la MAS Huntington sur rendez-vous

ACCEDER À CUVRY

Autoroute A31 sortie FEY n°29, suivre la direction Cuvry D66
Ou la départementale 5 puis la départementale 66

Ou par la départementale 113A par Marly

Cuvry est également desservi par la voie rapide ou contournement sud-est de Metz sortie D5

La Résidence Le Chêne



Maison d'Accueil Spécialisée

de 18 places

dédiée à l'accueil de

personnes atteintes de la

Maladie de Huntington



L'Association Fondation Bompard, c'est aussi :

- Des établissements d'accueil pour adultes handicapés (MAS, FAM, FAM Autisme, FAS, FAMPHV) à Novéant-sur-Moselle (57), Jury (57), Plappeville (57) et Diarville (54) - Tél. 03 87 69 99 70
- La Résidence Hygie à Cuvry (57420)
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer de 70 places - Tél. 03 87 38 11 30
- La Maison de Clervant à Courcelles-Chaussy (57530)
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, de 71 places dont 14 places Alzheimer - Tél. 03 87 64 20 20
- Un Service de Soins Infirmiers A Domicile, intervenant sur les ex-cantons de Pange, Vigy, Verny et Delme (sauf Marly) - Tél. 03 87 64 10 14
- Une Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile, intervenant sur les arrondissements de Metz-Ville et Metz-Campagne, et les ex-cantons de Pange, Vigy, Verny et Delme - Tél. 03 87 38 93 87
- Développement et gestion de la PR57, Plateforme de répit de la Moselle : aide, conseil et soutien aux aidants de malades Alzheimer
Tél. 03 87 38 93 87

Association Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château

57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70

Fax : 03 87 69 99 72

contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

Résidence Le Chêne

1, allée du Haut Rozin

57420 CUVRY

Tél. 03 87 38 55 11

Fax : 03 87 57 03 36

mas-huntington@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

UN LIEU DE VIE, UN LIEU DE RÉPIT

NOTRE MISSION

L'Association Fondation Bompard a mis en place au sein de l'ensemble de ses établissements une organisation et des moyens afin de développer pour chaque personne accueillie un projet de vie personnalisé, répondant à ses besoins et à ses souhaits. Les résidents et leur famille ou leur représentant légal sont étroitement associés à l'élaboration des projets personnalisés et à toutes les décisions à prendre.

Pour que chacun se sente chez soi !

18

places agréés sur 2 modes d'accueil pour répondre à des besoins divers :

- 14 places d'accueil permanent
- 4 places d'accueil temporaire

L'ACCUEIL PERMANENT

14 places

Ce mode d'accueil concerne principalement les personnes dont le maintien au domicile n'est plus possible ou les personnes isolées, sans autre structure d'accueil.

L'accueil permanent se fait sur notification de la MDPH et accord de la Direction.

L'ACCUEIL TEMPORAIRE

4 places

Cet accueil s'adresse à des personnes souhaitant bénéficier :

- d'un séjour de courte durée offrant un répit à leurs aidants,
- d'un séjour pour se ressourcer dans un lieu d'accompagnement spécifique,
- d'un séjour d'acclimatation en vue d'un accueil permanent,
- d'une solution d'accueil temporaire d'urgence en attente d'une solution d'accueil stable.

L'accueil temporaire est limité à 90 jours par année calendaire (décret n°2004-231 du 17/03/2004) et se fait sur notification de la MDPH, avec accord de la Direction.

UN ÉTABLISSEMENT SPÉCIFIQUE

pour un accompagnement adapté

La Maladie de Huntington (MH) est une maladie neurodégénérative rare et incurable, touchant hommes comme femmes et se manifestant généralement vers l'âge de 30-40 ans. Les manifestations de la maladie impliquent un accompagnement très lourd dans les actes essentiels de la vie, avec des soins constants.

L'Association Fondation Bompard a fait le choix de créer un établissement entièrement dédié à l'accompagnement des personnes atteintes de la Maladie de Huntington, afin de réunir, sur un même lieu, les meilleures conditions d'accompagnement et les meilleures compétences professionnelles au bénéfice des personnes accueillies.

UN LIEU DE VIE ADAPTÉ

La Résidence Le Chêne est un lieu de vie spécifiquement aménagé pour accompagner au quotidien les malades Huntington. Le bâtiment comporte deux ailes de 9 chambres chacune, en rez-de-chaussée. Au centre du bâtiment, se trouve le pôle médical et administratif.

Chaque résident bénéficie d'un espace privatif de 25 m², entièrement aménagé de meubles et matériels adaptés, avec salle d'eau individuelle. Il peut également profiter des espaces communs : salle de repos, salle à manger commune avec espace cuisine, donnant accès à une terrasse spacieuse. L'espace rééducation et sensoriel est transféré en rez-de-jardin suite aux travaux d'aménagement effectués en 2017. Un jardin dénommé « Le Colibri », avec cheminements et espaces de repos adaptés, partagé avec l'EHPAD mitoyen, complète ce lieu de vie.



LES ACTIVITÉS

La petite taille de l'établissement permet une réelle personnalisation de l'accompagnement de chaque personne accueillie. Véritables articulations de la vie et des soins, les activités sont organisées en tenant compte des troubles et des difficultés de chacun.

Un programme est élaboré avec chaque patient, programme évolutif en fonction des souhaits, des goûts, de la personnalité et des habitudes de vie de chaque résident et des effets de la maladie.



LES SOINS

Cette Résidence a pour mission d'accueillir des personnes très perturbées par des troubles neurologiques graves et douloureux, par des troubles majeurs du comportement et par une désorientation dans le temps et l'espace. Une équipe médicale et paramédicale suit le résident, qu'il soit en accueil temporaire ou permanent, dans le maintien de sa santé, de ses acquis et de ses capacités.

La coordination du projet de soins est assurée par le médecin généraliste de l'établissement, qui est en lien constant avec l'ensemble des soignants internes ou externes (médecins, infirmières, neuropsychologue, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, ...). Les soins prescrits visent essentiellement la prise en charge des troubles moteurs, de la déglutition et du comportement afin d'apporter à chaque résident bien-être, confort, sécurité et dignité.

LES SERVICES RESSOURCES

Plus de 30 professionnels, tous métiers confondus, participent à l'accompagnement au quotidien des 18 résidents. Une Direction sur place assure la coordination des équipes et le lien avec le Siège Social à Novéant/Moselle. Les repas sont fournis en liaison chaude par la cuisine centrale de la Résidence Hygie, EHPAD mitoyenne. Les menus sont élaborés en tenant compte des impératifs diététiques, des souhaits et des saisons. Le traitement du linge est également réalisé par un prestataire.

LE RÉSEAU HUNTINGTON



La Résidence Le Chêne travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du réseau médical de la maladie de Huntington et plus particulièrement avec l'Hôpital Henri Mondor de Créteil et son centre de référence national ainsi que les CHU de Strasbourg et de Nancy.

Ces partenariats permettent notamment à nos professionnels d'élargir leurs connaissances sur la maladie, de bénéficier de formations très ciblées afin d'offrir un meilleur accompagnement de la personne accueillie.

LES FRAIS DE SEJOUR

La Résidence Le Chêne est un établissement totalement financé par la Sécurité Sociale. Les frais de journée sont donc principalement à la charge de l'assurance maladie. Une participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien (forfait journalier hospitalier) reste cependant à la charge du résident, si celui-ci est assuré social au régime général ou à un régime spécifique hors régime local.